

Communiqué de presse
Paris, le 4 septembre 2023

Goodvest et Generali lancent le 1^{er} Plan d'Épargne Retraite avec un mandat d'arbitrage¹ 100% compatible avec l'Accord de Paris sur le climat

Goodvest étoffe sa gamme de solutions d'épargne en lançant, en partenariat avec Generali (leader historique de l'assurance-vie en ligne), le premier Plan d'Épargne Retraite incluant un mandat d'arbitrage Goodvest entièrement aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce nouveau contrat à souscription 100% digitale² offre aux clients de Goodvest une solution d'épargne leur permettant de préparer leur retraite sereinement, tout en contribuant activement, au travers du mandat d'arbitrage, à la lutte contre le dérèglement climatique. Cette collaboration témoigne de l'engagement réaffirmé des deux partenaires en faveur de la démocratisation de l'épargne responsable et durable.

Lancé en 2019 dans le cadre de la loi PACTE³, le Plan d'Épargne Retraite (PER) s'impose aujourd'hui comme une solution incontournable de l'épargne-retraite suscitant un vif engouement de la part des Français qui souhaitent valoriser leur capital retraite, le transmettre ou encore protéger leurs proches.

Dans ce contexte, Goodvest et Generali ont collaboré pour proposer un produit répondant aux besoins des épargnants qui souhaitent anticiper et préparer ce moment important de leur vie, tout en participant au développement d'entreprises engagées dans une démarche de transition écologique via le mandat confié à Goodvest pour la gestion de l'épargne.

Un PER qui s'adapte aux valeurs et aux objectifs de chaque épargnant

Inédit en France, le e-PER Generali commercialisé par Goodvest permet aux clients, au travers du mandat d'arbitrage, de choisir eux-mêmes les thèmes d'investissement qu'ils souhaitent soutenir. Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau, de la transition écologique, de la santé, de l'emploi et de la solidarité, des innovations technologiques ou de la préservation de la forêt.

En fonction des thématiques sélectionnées par le client et après avoir défini son profil de risque, les équipes de Goodvest déterminent l'allocation d'actifs adaptée à chaque épargnant. Le contrat permet de disposer d'une épargne-retraite en fonction de ses valeurs et de ses objectifs financiers. Goodvest intègre également automatiquement une désensibilisation progressive au risque permettant à ses clients de tenir compte de leur horizon d'investissement.

Un PER en mandat d'arbitrage aligné sur les ambitions de l'Accord de Paris

Ce nouveau produit d'épargne a la particularité de détenir un mandat d'arbitrage uniquement composé de supports en unités de compte labellisés et/ou classés article 8 et 9 SFDR qui financent des entreprises responsables, écologiques, éthiques et durables (plus d'informations via ce [lien](#)).

¹ Mandat d'arbitrage : l'adhérent mandate Goodvest pour réaliser les arbitrages sur le Plan d'Épargne Retraite en fonction du profil investisseur, de l'horizon de placement, des objectifs patrimoniaux et du degré de risque accepté.

² Selon les modalités de la Notice d'information du contrat e-PER Generali.

³ PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.

Pour sélectionner ces supports, Goodvest s'appuie sur une méthode d'analyse extra-financière stricte (exclusion sectorielle, calcul de l'empreinte carbone, de la trajectoire de réchauffement climatique, etc.) et la plus exigeante à ce jour sur le marché. La solution développée par Goodvest combine, en effet, le profil de risque de l'investisseur, la thématique de son choix et les données recueillies par Carbon4 Finance (fournisseur de données indépendant sur le climat) pour créer automatiquement et en toute transparence un portefeuille d'investissement 100% en ligne avec l'Accord de Paris.

Ainsi, alors qu'il existe sur le marché plusieurs milliers de supports d'investissement (OPC indiciels (ETF) et OPC actifs) labellisés, Goodvest n'en a retenu qu'une vingtaine dans son mandat d'arbitrage pour garantir à ses clients le plus haut niveau de responsabilité en matière d'épargne via des portefeuilles d'investissement dont la trajectoire de réchauffement climatique est limitée à maximum 2°C.

Un PER simple et accessible

Avec le lancement de cette nouvelle solution, et en intégrant un mandat d'arbitrage, Goodvest poursuit sa mission en faveur de la démocratisation de l'investissement responsable via un produit simple et facile d'accès.

Ouvert à toute personne physique active âgée d'au moins 18 ans, sans aucune condition de statut professionnel, le e-PER Generali commercialisé par Goodvest est disponible à partir de 300 €. La souscription en ligne ne prend que quelques minutes et ne comporte aucuns frais de versement, d'entrée ou d'arbitrage, ce qui en fait l'une des options les moins chères du marché. Les frais de gestion annuels s'élèvent à 1,3%, tandis que les frais indirects (appliqués par les supports d'investissement) varient de 0,2% à 0,4%. Les frais de gestion annuels totaux se situent ainsi entre 1,50% et 1,70% maximum.

Un partenariat au service de l'épargne responsable

Entreprise engagée qui place la durabilité au cœur de sa stratégie, Generali est le partenaire historique de Goodvest : un partenariat logique pour la fintech et entreprise à mission, pionnière de l'investissement engagé pour le climat en France. Depuis son lancement en 2021, le contrat d'assurance-vie GOODVIE compte aujourd'hui plus de 4 000 clients et 35 millions d'euros d'épargne confiée.

Pour lancer cette nouvelle solution d'épargne-retraite, les deux partenaires ont de nouveau travaillé en étroite collaboration et étudient actuellement la possibilité de lancer de nouveaux produits.

Joseph Chouefaty, CEO et cofondateur de Goodvest déclare : « *Nous sommes extrêmement fiers de poursuivre notre partenariat avec Generali, l'un des plus solides assureurs européens. La confiance que Generali nous accorde illustre la pertinence de notre offre et constitue dans le même temps un véritable gage de confiance pour les Français qui souhaitent investir leur épargne retraite dans un produit réellement responsable.* »

Corentin Favennec, Directeur des Partenariats de Generali Patrimoine ajoute : « *Deux ans après le lancement du contrat d'assurance-vie GOODVIE, nous sommes ravis de lancer le e-PER Generali avec Goodvest. Cette nouvelle offre répond aux aspirations des Français souhaitant préparer leur retraite, tout en ayant la possibilité de donner du sens à leur épargne via le mandat d'arbitrage confié à Goodvest, respectueux des Accords de Paris.* »

À ce jour, près d'un millier de clients se sont d'ores et déjà préinscrits en amont du lancement officiel du premier e-PER Generali. Compte tenu de ce très fort intérêt, Goodvest prévoit donc d'ouvrir 2 000 contrats d'ici la fin de l'année 2023.

Le contrat e-PER Generali est un contrat d'assurance sur la vie de groupe à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

A propos de Goodvest

Goodvest a été fondée en 2020 par Joseph Choueifaty et Antoine Bénéteau, rejoints en 2022 par Aurore Pinon-Jacques.

Goodvest propose aux particuliers des solutions d'investissement pour faire fructifier leur épargne (Assurance vie, Plan d'épargne retraite) tout en finançant des entreprises engagées pour le climat : énergie et transports bas carbone, régénération des forêts, accès à l'eau...

7 thèmes d'investissement responsable sont aujourd'hui disponibles.

Les secteurs les plus néfastes, tels que les énergies fossiles, l'armement ou le tabac, sont exclus de la sélection Goodvest. La fintech propose uniquement des portefeuilles d'investissement dont la trajectoire de réchauffement climatique est plafonnée à 2°C, conformément à l'Accord de Paris.

Avec sa méthodologie scientifique, qui figure parmi les plus exigeantes du marché, Goodvest a permis d'économiser plus de 13 000 tonnes de CO2e depuis sa création.

La société compte aujourd'hui une équipe de 25 personnes, et plus de 4000 clients qui lui ont confié 35 millions d'euros d'épargne.

A propos de Generali France

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs et gestionnaire d'actifs de l'Hexagone avec un chiffre d'affaires de 15,6 milliards d'euros en 2022 et propose à ses 8 millions de clients particuliers, professionnels et entreprises, une offre complète de solutions d'assurances (santé, prévoyance, assistance, biens et responsabilité), d'épargne patrimoniale et de gestion d'actifs.

Implanté en France depuis 1832, Generali France s'appuie sur le savoir-faire et l'expertise de ses 9 300 collaborateurs, agents généraux et salariés d'agences ainsi que de ses réseaux de courtiers et intermédiaires. Sa vision : être le partenaire de ses clients et de ses distributeurs tout au long de leur vie.

Entreprise engagée, Generali France met la durabilité au cœur de sa stratégie avec pour ambition d'être un assureur, un investisseur, un employeur et un acteur responsable, en particulier au travers de sa fondation The Human Safety Net.

Plus d'informations sur [generali.fr](https://www.generali.fr)

Suivez notre actualité sur [Twitter](https://twitter.com/generali_fr)

Contacts presse

- **Goodvest :**

Samuel Beaupain | Tél : +33 (0)6 88 48 48 02 | samuel@edifice-communication.com

Laetitia Guittard | Tél : +33 (0)6 76 13 71 55 | laetitia@edifice-communication.com

Etienne Richet | Tél : +33 (0)7 85 89 64 57 | etienne@edifice-communication.com

- **Generali :**

Laurie Bonneville | Tél : +33 (0)3 20 66 32 90 | laurie.bonneville@generali.com